Communiqué de presse, 17 février 2022

JOURNÉE EUROPÉENNE DES VICTIMES

LES AIDES, LES SERVICES ET LES OUTILS MIS EN PLACE PAR FRANCE VICTIMES

En France, l'aide aux victimes est un droit. Toute personne victime d'un fait incriminé par la loi : agression physique ou sexuelle, violence, vol, escroquerie, harcèlement, discrimination, accident de la circulation… a le droit de recevoir gratuitement aide et accompagnement.

Le **22 février, journée européenne des victimes,** est l'occasion de rappeler à tous ce droit d'être aidé et accompagné. Toutes les victimes peuvent être aidées gracieusement dans l'une des 130 associations présentes sur l'ensemble du territoire.
Un droit pour les victimes, mais aussi pour leurs proches.
Les associations du réseau France Victimes sont agréées par le ministère de la Justice. Elles ont les compétences professionnelles et l'expérience. Elles interviennent dans tous les domaines.

Le projet 102 - France Victimes accueille toutes les **victimes d'accidents de la circulation** et notamment les enfants et leur famille. En savoir plus

L'expographie Mots et Maux de femmes - France Victimes agit, sensibilise et mobilise tous les publics contre les **violences conjugales**. En savoir plus

L'aide aux élus de la République - France Victimes a signé une convention avec les Maires de France pour aider et soutenir les **élus victimes d'agression**. En savoir plus

Mémo de Vie - France Victimes a développé une plateforme en ligne qui permet d'aider à distance les personnes **victimes de violences répétées** (harcèlement, discrimination, violences). En savoir plus

L'aide aux mineurs - France Victimes aide chaque année plus de 20 000 **mineurs victimes** sur l'ensemble du territoire dont plus de 8000 cas de violences intra familiales, plus de 7000 cas de violences sexuelles. France Victimes travaille aussi sur la prévention et la protection des enfants victimes et notamment sur l'information aux enfants. Voir le dépliant pour les adolescents

Le site Parcours Victimes - France Victimes a créé avec le Fonds de Garantie des Victimes un site destiné à améliorer l'information de **toutes les victimes de violences**, adultes et enfants, dans les principales étapes de leur parcours, depuis les faits subis jusqu'à leur éventuelle indemnisation. Voir le site

Le numéro d'appel 116 006 - France Victimes a la charge depuis sa création du numéro d'appel 116 006 pour le ministère de la Justice. Ce numéro a reçu en 2021, 43 350 sollicitations soit plus de 20 % d'augmentation par rapport à 2020. Le 116 006 accueille toutes les **demandes d'aide ou d'accompagnement qu'elles proviennent d'enfants, de victimes du terrorisme, de personnes âgées ou d'hommes ou de femmes victimes de violences, de victimes de cambriolages comme**

d'escroqueries. En savoir plus

Toutes les infos sur le 22 février au niveau national et des initiatives locales… En savoir plus

La Fédération France Victimes a été créée en 1986 sous l'impulsion de Robert Badinter.
Les 130 associations du réseau France Victimes sont agréées par le ministère de la Justice. Elles ont les compétences professionnelles et l'expérience pour prendre en charge les personnes et leurs proches, autour d'un cadre déontologique de neutralité et de bienveillance. Présentes dans les 160 tribunaux judiciaires français les associations de France Victimes ont le pouvoir être réquisitionné par le procureur notamment en cas de violences faites aux femmes.

Relations médias pour la fédération France Victimes
Influence & Stratégie

Olivier Roisin – olivier.roisin@influenceetstrategie.fr – 06 29 77 59 85